

La conduite accompagnée :

Accessible dès 15 ans, la formation au permis de conduire en conduite accompagnée permet à l'élève d'acquérir de l'expérience avant le passage du permis mais aussi de réduire la durée de la période probatoire.

Après l'obtention du code de la route et un minimum de 20* leçons de conduite avec le moniteur, le futur accompagnateur de l'élève est convié lors de la dernière leçon de conduite afin d'être renseigné sur les points à améliorer de l'élève qui part avec lui pour 1 an (ou 3000kms) de conduite accompagnée.

Pendant cette année de formation avec son accompagnateur, l'élève reviendra à l'auto-école 4 fois pour 2 rendez-vous pédagogique en salle et 2 rendez-vous pédagogique en voiture. A l'issue de la formation avec son accompagnateur, une leçon bilan sera faite avant la présentation à l'examen du permis de conduire (accessible dès 17 ans).

A l'issue de sa formation en conduite accompagnée, outre l'expérience acquise, le candidat se verra réduire la durée de sa période probatoire, de 3 à 2 ans.

La conduite supervisée :

Contrairement à la conduite accompagnée, la conduite supervisée est accessible seulement à un candidat majeur (18 ans). Elle permet d'acquérir de l'expérience avant le passage du permis.

Après l'obtention du code de la route et d'un minimum de 20* leçons de conduites, le futur accompagnateur et le candidat sont conviés à un rendez-vous préalable qui marquera le départ en conduite supervisée, durant ce rendez-vous, l'accompagnateur installé à l'arrière du véhicule, recevra les conseils de l'enseignant et adoptera les bons réflexes afin de permettre la progression du candidat durant son temps de formation supervisée.

Lorsque le candidat ressent une amélioration dans sa conduite, qu'il est plus à l'aise au volant, il reprend contact avec l'auto-école et nous prévoyons un rendez-vous de conduite bilan. Ce rendez-vous nous permet de faire le point sur la conduite du candidat et de déterminer si des mauvaises habitudes sont à corriger, si les manœuvres sont à revoir. Il nous permet également de refaire un parcours permis afin de préparer l'examen à venir.

La conduite accompagnée, à l'égal de la conduite supervisée, permet de rendre le jeune conducteur plus confiant au volant, plus à l'aise et plus expérimenté.

Un temps de conduite accompagnée ou supervisée favorise la réussite à l'examen et réduit le nombre d'accidents sur les routes.

*20 leçons minimum obligatoires en formation boîte manuelle, 13 leçons minimum obligatoires en formation boîte automatique. Suivant le niveau du candidat.

